

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Quatorzième réunion
Genève, 26–27 juin 2003

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

Accord de partenariat entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

Résumé d'orientation

Pour donner suite à la décision du Conseil de Coordination du Programme lors de sa 13^{ème} session, l'ONUSIDA poursuit l'élaboration d'un accord de partenariat avec le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

Le présent document met en relief les processus qui ont été entrepris depuis la session du CCP, et qui ont débouché sur l'élaboration du Mémorandum d'accord présenté en annexe 1. A la demande du Conseil du Fonds mondial, ce Mémorandum d'accord a été examiné par la Direction du Fonds mondial et par le Comité de partenariat qui l'ont approuvé tel quel. Ce Mémorandum sera présenté à la 6^{ème} session du Conseil du Fonds mondial les 5 et 6 juin 2003, pour prise en considération. Le CCP sera informé du résultat de la présente action du Conseil.

Action demandée à l'occasion de cette réunion

Le Conseil de Coordination du Programme est invité à approuver le présent Mémorandum d'accord.

Contexte

1. A sa 12^{ème} session, tenue à Genève en mai 2002, le CCP a convenu que l'ONUSIDA et le Fonds mondial devaient «collaborer pour élaborer un accord de partenariat que le CCP examinerait à sa prochaine réunion, qui établirait les domaines d'activités complémentaires et les fondements rationnels à des relations permanentes, solides, et synergiques. Cet accord, qui comprendrait une stratégie de mobilisation des ressources, déterminerait les rôles respectifs de chacun, mentionnerait les conséquences financières pour l'ONUSIDA, et exposerait les synergies efficaces ». Il a été ultérieurement décidé de préparer l'analyse des ressources et la stratégie de mobilisation sous forme d'un document séparé.
2. A sa 13^{ème} réunion, le CCP a examiné le stade auquel se trouvait l'élaboration de l'accord, ainsi que les principes proposés et les domaines qu'il couvrirait. Le CCP a «demandé expressément au Programme de poursuivre les discussions en vue d'établir un accord de partenariat, offrant un cadre au sein duquel le Secrétariat et les Coparrainants pourraient collaborer davantage avec le Fonds mondial, en particulier à l'échelon pays ».

Evolution de l'accord

3. A la suite de la réunion du CCP en décembre, le Secrétariat de l'ONUSIDA a poursuivi les discussions avec le Secrétariat du Fonds mondial et a conclu un Mémoire d'accord avec la contribution de ses Coparrainants. Ce Mémoire a ensuite été présenté au Conseil du Fonds mondial à sa 4^{ème} réunion en janvier 2003, pour prise en considération et approbation.
4. Le Conseil du Fonds mondial a pris note avec satisfaction de l'accord. Il a chargé la Direction du Fonds mondial et le Comité de Partenariat d'examiner, et de faire des observations sur, tous les accords de partenariat négociés par le Secrétariat du Fonds mondial, notamment du Mémoire d'accord passé avec l'ONUSIDA, et de les présenter à la prochaine réunion du Conseil pour prise en considération.
5. La Direction du Fonds mondial et le Comité de Partenariat se sont réunis les 2 et 3 avril 2003, et ont décidé de recommander le Mémoire d'accord passé avec l'ONUSIDA à son Conseil, sans y apporter de modification, lors de sa réunion de juin 2003, pour prise en considération.
6. Tout au long du processus d'élaboration du Mémoire, l'ONUSIDA et le Fonds mondial ont continué de renforcer leur partenariat en travaillant en étroite collaboration, tant sur le plan international que national, pour aider les pays à accéder au Fonds mondial.

Mémoire d'accord

7. Le présent Mémoire d'accord a pour objet de formaliser les relations de collaboration et de complémentarité entre l'ONUSIDA (Secrétariat et Coparrainants) et le Fonds mondial, de mettre en relief un cadre de coopération dans des domaines particuliers, et de faire apparaître le Fonds

mondial comme une institution financière offrant une nouvelle occasion d'étendre l'action pour lutter contre le VIH/SIDA, reposant sur les mécanismes internationaux existants qui soutiennent ses processus de base.

8. Comme l'indique le Mémoire d'accord joint en annexe, la collaboration entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial est fondée sur les principes sous-jacents suivants :
 - L'ONUSIDA sera un fournisseur essentiel du leadership stratégique, des connaissances, des orientations politiques et de l'expertise technique sur le VIH/SIDA afin de soutenir le Fonds mondial dans l'ensemble de ses opérations.
 - L'ONUSIDA utilisera son vaste réseau de partenariats pour promouvoir les buts et principes du Fonds mondial
 - L'ONUSIDA et le Fonds mondial œuvreront de façon complémentaire afin de soutenir les buts et objectifs mutuels et d'éviter la duplication des efforts.
 - L'ONUSIDA et le Fonds mondial respecteront les principes d'autodétermination nationale et de leadership des pays dans la réalisation des projets nationaux et soutiendront le développement du potentiel d'action national ainsi que l'intensification des ripostes au VIH/SIDA menées par les pays.
 - Les principes fondamentaux d'indépendance, de réciprocité, de transparence et de flexibilité seront respectés.
9. Les domaines de coopération identifiés dans cet accord seront applicables, tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelon des pays, et comprendront :
 - **L'analyse des stratégies et l'orientation politique**, fondées sur le rôle de l'ONUSIDA en tant que source essentielle d'orientation, et de données sur l'épidémie de VIH/SIDA, sur la situation des pays et sur les interventions efficaces ;
 - **L'appui technique de l'ONUSIDA tout au long du cycle des propositions de projets** (à savoir, orientation sur les besoins, les stratégies et les programmes, appui aux pays pour élaborer et mettre en œuvre des propositions, appui aux Mécanismes de coordination pays, et facilitation du processus d'examen technique) ;
 - **Le cadre de suivi et d'évaluation du Fonds**, à l'échelon pays et de manière globale
 - **La mobilisation des ressources et le plaidoyer**, l'ONUSIDA et le Fonds mondial travaillant de manière complémentaire pour parvenir à l'engagement des pays, et à obtenir le niveau de ressources nécessaire à la riposte au VIH/SIDA.
10. Le Mémoire d'accord fournit un cadre de collaboration permanent dans ces domaines, et formalise la coopération actuelle en la matière. Il fournit également un mécanisme pour suivre et évaluer ladite collaboration.

11. Le CCP est invité à approuver le Mémorandum d'accord passé avec le Fonds mondial.

PROJET

**MEMORANDUM D'ACCORD ENTRE L'ONUSIDA
ET LE FONDS MONDIAL**

VERSION: 22 JANVIER 2003

Contexte

Principal ambassadeur de l'action mondiale contre le VIH/SIDA, l'ONUSIDA a pour mission de diriger, de renforcer et d'appuyer une réponse élargie à la pandémie de VIH/SIDA, afin de prévenir la transmission du VIH, de fournir des soins et un appui aux personnes infectées et affectées par la maladie, de réduire la vulnérabilité des individus et des communautés au VIH/SIDA, et d'atténuer l'impact socioéconomique et humain de l'épidémie. Le rôle de l'ONUSIDA est de stimuler, de coordonner et de renforcer l'action pour combattre l'épidémie de VIH/SIDA, en engageant la participation active de nombreux secteurs de la société, et en tirant parti des mandats respectifs et des avantages comparatifs de ses Coparrainants.

Le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (appelé le « Fonds mondial ») est un partenariat indépendant, public et privé, qui servira de mécanisme de financement principal pour les interventions, dans les domaines de la santé publique et du développement, dans les pays en développement. L'objectif du Fonds mondial est d'attirer un volume important de nouvelles ressources, de gérer et de décaisser les fonds, afin de générer un sérieux impact, dans la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, sur les communautés les plus démunies. Le Fonds mondial s'est engagé à rendre des comptes, à adopter une approche fondée sur les résultats, et des mécanismes de décaissement efficaces et transparents. Dans sa structure et son mandat, les responsabilités du Fonds mondial pour la mise en œuvre sont déléguées à des bénéficiaires locaux et à des partenaires internationaux.

L'ONUSIDA est un programme commun et coparrainé par huit organismes coparrainants. (UNICEF, PNUD, FNUAP, PNUCID, UNESCO, OMS, Banque mondiale, OIT), ainsi qu'un Secrétariat plaidant la cause et mobilisant un appui en faveur d'une riposte très élargie à la pandémie du VIH/SIDA. Le Fonds mondial est un moyen de collecter et de transférer des ressources supplémentaires importantes, qu'une réponse élargie nécessite de toute urgence. Les deux parties sont en faveur d'une autodétermination et d'un leadership des pays, eu égard aux programmes sur le VIH/SIDA, ainsi que d'un partenariat entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les communautés vivant avec, et étant affectées par, le VIH/SIDA, et les agences internationales.

PROJET

Objectif

Par le présent Mémorandum d'accord, le Secrétariat du Fonds mondial et l'ONUSIDA exposent leur intention mutuelle de collaborer pour renforcer la riposte mondiale à l'épidémie de VIH/SIDA, et pour faire accélérer les progrès afin qu'elle ait un impact sur l'épidémie. Reconnaisant la complémentarité de leurs forces et leur engagement commun, l'ONUSIDA et le Secrétariat du Fonds mondial envisagent d'établir une coopération de travail («partenariat»), fondée sur des principes communs, des objectifs convenus et des termes d'examen et de gestion de partenariat clairement définis.

Dans le cadre de ce Mémorandum d'accord, et par le biais de son Secrétariat en s'assurant de la collaboration des huit organismes coparrainants, l'ONUSIDA s'engage à collaborer avec le Fonds mondial et à œuvrer dans le cadre de ce partenariat. L'engagement des organismes coparrainants de l'ONUSIDA avec le Secrétariat du Fonds mondial n'est toutefois pas limité aux dispositions du présent Mémorandum d'accord.

Ce Mémorandum d'accord fournit un cadre de coopération qui renforce les rôles du Secrétariat du Fonds mondial comme de l'ONUSIDA, et qui ouvre la voie à l'établissement de relations plus approfondies entre les parties, concernant des activités ou des objectifs spécifiques. Ce Mémorandum d'accord formule les objectifs de coopération dans des domaines d'activités essentiels, en s'appuyant sur les fonctions complémentaires de l'ONUSIDA et du Secrétariat du Fonds mondial.

Cadre du partenariat

Par la présente, le Fonds mondial et l'ONUSIDA donnent acte de leur intention de coopérer aux programmes de lutte contre le VIH/SIDA comme suit :

A. Principes de coopération

Le partenariat entre l'ONUSIDA et le Secrétariat du Fonds mondial («les partenaires») sera fondé sur les principes suivants :

1. Les partenaires œuvreront de manière complémentaire pour appuyer les buts et les objectifs mutuels, afin d'éviter la duplication des efforts et de canaliser les énergies. Le Fonds mondial transférera des fonds supplémentaires pour la prévention, les soins, le traitement, l'appui et l'atténuation de l'impact en matière de VIH/SIDA. L'ONUSIDA fournira des connaissances stratégiques, une orientation politique et une expertise technique sur le VIH/SIDA, afin de maximaliser l'accès des pays à ces fonds et, si nécessaire, d'appuyer le décaissement des fonds et la gestion des ressources du Fonds mondial vers les pays partenaires.
2. Les partenaires respecteront les principes d'autodétermination nationale et de leadership des pays, et appuieront les objectifs de renforcement des capacités et d'intensification de ripostes locales au VIH/SIDA. Les partenaires

PROJET

œuvreront également dans le cadre de systèmes, de plans et de cadres stratégiques nationaux existants pour le VIH/SIDA, et les renforceront.

3. Les partenaires travailleront ensemble pour appuyer des processus et des programmes novateurs, efficaces et efficaces pour lutter contre le VIH/SIDA, en reconnaissant les avantages comparatifs du Secrétariat du Fonds mondial, du Secrétariat de l'ONUSIDA et des Secrétariats de chacun des Coparrainants.
4. Les partenaires travailleront ensemble pour développer et appuyer des partenariats public/privé, tant au niveau mondial que régional et national, en confirmant les responsabilités mutuelles des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Les partenaires trouveront un moyen d'accroître la participation de la société civile (à savoir, les organisations non gouvernementales, les organisations religieuses et les communautés vivant avec le VIH/SIDA), ainsi que du secteur privé, pour faire face au VIH/SIDA.
5. Les partenaires réitèrent la nécessité de transparence et de communication ouverte dans leur collaboration, et dans la gestion du présent partenariat.
6. Les politiques et les procédures des deux partenaires seront respectées dans la collaboration entreprise dans le cadre du présent Mémoire d'accord. Le respect des engagements mentionnés est assujéti à la disponibilité des ressources appropriées de chacun des partenaires.

B. Objectifs de coopération

La collaboration entre les partenaires fera appel à l'expertise du Secrétariat du Fonds mondial, du Secrétariat de l'ONUSIDA et de chacun des organismes coparrainants de l'ONUSIDA, et couvrira, sans toutefois se limiter à ceux-ci, les domaines essentiels d'analyse stratégique et d'orientation politique, d'appui technique tout au long du processus lié aux propositions, de suivi et d'évaluation, de mobilisation de ressources et de plaidoyer. En ce qui concerne les mécanismes à l'échelon pays, le partenariat aura des retombées tant aux niveaux mondial que national.

Analyse stratégique et orientation politique

L'une des fonctions essentielles de l'ONUSIDA est de collecter, d'analyser et de diffuser des informations sur l'évolution de l'épidémie de VIH/SIDA, ainsi que sur les ripostes qui y sont apportées ; cela comprend la collecte et l'analyse de données épidémiologiques, l'évaluation des besoins et des informations sur la propension du pays à agir. Ces informations sont destinées à aider différents partenaires, y compris le Fonds mondial, à élaborer des stratégies pour leur propre organisation, et à les incorporer dans le développement de politiques et d'approches appropriées, afin de coordonner la riposte à l'épidémie de VIH/SIDA. En mettant au point sa propre stratégie pour attirer, gérer et décaisser des ressources additionnelles pour lutter contre le VIH/SIDA, le Fonds mondial pourra tirer parti de, et s'appuyer sur l'analyse stratégique de l'ONUSIDA.

PROJET

- A l'échelon pays, dans le cadre de l'appui actuel qu'il fournit à la riposte nationale au VIH/SIDA, l'ONUSIDA soutiendra les Mécanismes de coordination pays (CCM) et les partenaires nationaux pour concevoir et appliquer les politiques du Fonds mondial, de manière compatible avec les plans, les priorités et les cadres stratégiques nationaux. Le Secrétariat du Fonds mondial veillera à ce que l'ONUSIDA participe à l'élaboration de ces politiques, et à ce que l'organisation soit pleinement consciente du moment et des situations où l'on s'attend à ce que celles-ci soient appliquées.
- La mise en œuvre de programmes à l'aide des ressources du Fonds mondial permettra de produire des données sur l'efficacité et les difficultés des interventions liées au VIH/SIDA. Le Secrétariat du Fonds mondial cherchera à faciliter et à encourager l'échange d'expériences en la matière, ce qui contribuera aux efforts que l'ONUSIDA fait actuellement pour aider les pays à identifier et à échanger les meilleures pratiques.
- A l'échelon mondial, l'ONUSIDA fournira un large soutien à l'élaboration des politiques du Fonds mondial, et ce, en participant au Conseil du Fonds mondial¹ et notamment aux activités du comité, et en consultant en permanence le Secrétariat sur le processus lié aux propositions en particulier, comprenant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des subventions.
- Il faut que d'autres fonds pour lutter contre le VIH/SIDA viennent compléter les investissements en ressources existants, issus des niveaux national et international. Le Fonds mondial s'engage à compléter ses investissements. L'ONUSIDA continuera de planifier l'investissement actuel en matière de VIH/SIDA, et de mettre à disposition du Fonds mondial les informations susceptibles de l'aider à évaluer le volume des fonds qu'il complétera.
- En investissant ses propres ressources, le Fonds mondial cherche à obtenir un impact maximal sur les communautés les plus démunies. L'ONUSIDA fournira au Fonds mondial une orientation stratégique, afin de l'aider à mettre en œuvre cet objectif. Par ailleurs, le Fonds mondial mettra au point des outils pour parvenir à cet objectif en tirant parti des ressources offertes par l'ONUSIDA, notamment des méthodes analytiques et des données épidémiologiques.

Appui technique au processus lié aux propositions

L'activité principale du Secrétariat du Fonds mondial est de gérer le processus en cours de présentation et d'examen des propositions, le décaissement des fonds et le suivi et l'évaluation des subventions accordées («processus lié aux propositions»). Des considérations techniques et spécifiques à la maladie sous-tendent cette activité principale. Le Secrétariat du Fonds mondial considérera l'ONUSIDA comme son partenaire en chef, eu égard à tous les aspects du cycle du processus lié aux propositions en matière de VIH/SIDA.

¹ Nommés d'office, les sièges du Conseil non votants sont occupés par des représentants de l'ONUSIDA, de l'OMS et de la Banque mondiale.

PROJET

L'une des activités principales de l'ONUSIDA est d'appuyer les pays à la riposte qu'ils apportent à l'épidémie de VIH/SIDA. C'est donc par ses partenariats et ses mécanismes de coordination à l'échelon national, notamment par les Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA, que l'ONUSIDA appuiera la formation et le fonctionnement des CCM. Cet appui sera compatible avec les principes directeurs et les cadres de politique générale établis par le Fonds mondial, et permettra de confirmer l'importance première des CCM tout au long de l'élaboration des propositions et de la mise en œuvre des subventions, de renforcer les programmes de réduction de la pauvreté, de santé et de développement (notamment les documents stratégiques sur les approches sectorielles élargies et sur la réduction de la pauvreté), ainsi que de faciliter la participation de la société civile et du secteur privé.

- A l'écoute des besoins et des demandes des pays, l'ONUSIDA aidera les CCM à élaborer les propositions en matière de VIH/SIDA auprès du Fonds mondial, dans le cadre des principes directeurs, des critères et des calendriers établis par ce dernier. A cette fin, des ressources peuvent être affectées par le biais du Fonds d'accélération programmatique (FAP) de l'ONUSIDA, et/ou d'autres moyens fournis par des Coparrainants, pouvant être obtenus pour renforcer les capacités et stimuler les efforts au niveau local, pour améliorer la qualité des propositions.
- Outre l'élaboration de propositions, les pays nécessitent un appui pour accélérer le décaissement des ressources du Fonds mondial, et pour mettre en œuvre les programmes dont le financement a été accordé. A l'écoute des demandes des pays, l'ONUSIDA facilitera la mise en œuvre des programmes appuyés par le Fonds mondial, y compris l'accès à des mécanismes mondiaux pertinents et appropriés, tels que des services d'approvisionnement fiables. Cette assistance sera compatible avec les propositions et les plans approuvés par le Fonds mondial, portant sur les résultats approuvés par les bénéficiaires des subventions (comprenant les bénéficiaires principaux et leurs sous-bénéficiaires).
- A l'échelon mondial, l'élément important du partenariat entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial est l'appui significatif que l'ONUSIDA fournit au Fonds mondial pour le processus d'examen technique. L'ONUSIDA appuiera en particulier le choix et l'action du Groupe d'examen technique, et collaborera avec le Fonds mondial pour étudier les possibilités pour que le Groupe tire parti, de manière efficace, des connaissances techniques et contextuelles institutionnelles de l'ONUSIDA, et pour que celui-ci fournisse des informations objectives et stratégiques fiables, afin de contribuer au processus d'examen. Ces informations stratégiques peuvent être des données épidémiologiques, du matériel relatif aux meilleures pratiques, ainsi que des informations obtenues par le Système d'information sur la riposte des pays (CRIS). Tout au long du processus, l'ONUSIDA respectera toujours le caractère indépendant et objectif du processus d'examen technique, ainsi que les procédures spécifiées par le Fonds mondial.
- La bonne qualité du processus lié aux propositions dépend de l'efficacité et de la cohérence de la communication entre pays et partenaires. Le Secrétariat du Fonds mondial s'efforcera de communiquer les informations, les conseils et les orientations nécessaires, aux pays qui cherchent à accéder aux ressources du Fonds mondial. L'ONUSIDA appuiera ces efforts en faisant passer et en diffusant

PROJET

des informations sur les politiques et les processus du Fonds mondial aux partenaires nationaux et autres, notamment au système élargi des Nations Unies et aux organisations de la société civile.

Suivi et évaluation

L'élément principal du mandat de l'ONUSIDA est de suivre les stratégies et les programmes en matière de VIH/SIDA, pour s'assurer qu'ils sont efficaces et qu'ils réduisent l'épidémie et son impact. De même, la communication et l'évaluation des résultats des programmes que le Fonds mondial appuie constituent l'élément fondamental de son mandat. L'ONUSIDA, qui a mis au point un cadre de suivi et d'évaluation spécialement conçu pour mesurer les progrès de la riposte à l'épidémie de SIDA, est bien placé pour pouvoir appuyer les besoins du Fonds mondial en matière de suivi et d'évaluation, et collaborera avec celui-ci pour établir les meilleurs moyens de fournir cet appui aux niveaux national, et de manière générale.

Dans les pays, les CCM jouent un rôle central pour mettre en œuvre les programmes appuyés par le Fonds mondial, notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation de ces programmes. Les bénéficiaires principaux, avec le concours des CCM et par leur intermédiaire, ont la charge de fournir des rapports spécifiques sur les progrès réalisés, auprès du Fonds mondial. L'ONUSIDA appuiera les CCM et les bénéficiaires principaux pour assurer cette fonction, dans le cadre de l'appui général qu'il fournit aux processus de suivi et d'évaluation déterminés par le pays, et conformément à ses objectifs de renforcement des capacités nationales pour suivre la performance, et pour exploiter ces informations de manière efficace.

- En complément des examens initiaux qu'il fait des propositions, le Fonds mondial doit examiner les progrès en cours, eu égard aux bénéficiaires des subventions, à la fois au niveau central et par l'intermédiaire d'Administrateurs locaux de fonds représentant le Secrétariat du Fonds mondial dans les pays ; ces derniers réceptionnent les rapports des bénéficiaires principaux en s'assurant qu'ils présentent un état juste et complet de l'évolution des programmes, et qu'ils démontrent une corrélation entre résultats de programmes et dépenses financières. L'ONUSIDA aidera les pays à fournir les informations requises par le Secrétariat du Fonds mondial.
- De manière générale, le Fonds mondial reconnaît la responsabilité et l'expertise de l'ONUSIDA en matière de suivi et d'évaluation du VIH/SIDA, et tirera parti de cet appui pour élaborer son propre cadre de suivi et d'évaluation. C'est par la participation du Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation de l'ONUSIDA, qui oriente les approches de suivi et d'évaluation du VIH/SIDA afin de les harmoniser entre partenaires, que le Secrétariat du Fonds mondial peut accéder à cette expertise et s'appuyer sur l'assistance de l'ONUSIDA pour déterminer des indicateurs, des méthodologies et des mécanismes d'assurance de la qualité appropriés.
- Le Fonds mondial s'engage à fournir des ressources permanentes aux bénéficiaires, sur la base de résultats démontrés. L'ONUSIDA aidera les pays à

PROJET

fournir les informations et les données nécessaires à l'évaluation de la performance.

- Pour évaluer sa propre performance globale, notamment concernant l'ensemble des contributions qu'il apporte aux ressources mondiales pour le VIH/SIDA, et la réalisation de résultats clairs, mesurables et durables dans la lutte contre le VIH/SIDA, le Fonds mondial se servira des données fournies par l'ONUSIDA, à savoir les informations sur les ressources existantes aux niveaux national et international, ainsi que sur la complémentarité du Fonds mondial dans la lutte générale contre le VIH/SIDA.

Mobilisation de ressources et plaidoyer

La mobilisation de ressources est une activité essentielle du Fonds mondial comme de l'ONUSIDA. Les partenaires doivent jouer un rôle important pour pouvoir augmenter de façon significative le financement des efforts de lutte contre le VIH/SIDA. Le Fonds mondial est une occasion unique de mobiliser des ressources nouvelles et complémentaires, permettant d'atteindre les cibles mondiales en matière de ressources ; l'expertise et l'expérience de l'ONUSIDA, pour ce qui est du plaidoyer international, seront les éléments constitutifs de cette activité.

- A l'échelon pays, l'ONUSIDA aidera les partenaires nationaux à déterminer leurs besoins généraux de ressources, y compris les coûts spécifiques des interventions et les lacunes en matière de financement. Le Fonds mondial, à son tour, s'engage à fournir des ressources pour contribuer à combler ces lacunes, sur la base de propositions techniquement rationnelles et opérationnelles.
- Les deux partenaires s'engagent à s'assurer que les ressources du Fonds mondial complètent d'autres sources de financement, et collaboreront pour définir et promouvoir les moyens de montrer que les ressources et les mécanismes du Fonds mondial sont reconnaissables et complémentaires.
- A l'échelon mondial, les partenaires coordonneront l'estimation des coûts de la lutte contre le VIH/SIDA, et suivront le mouvement des ressources. Le Fonds mondial a la charge de définir les ressources dont il a besoin pour appuyer les propositions qu'il reçoit et qu'il examine. L'ONUSIDA s'efforcera d'élaborer une estimation du coût au niveau international de l'extension de la riposte au VIH/SIDA, pour laquelle les ressources du Fonds mondial constitueront une contribution importante. Ces estimations mutuelles seront actualisées au moins une fois par an.
- Les deux partenaires ont la charge de plaider en faveur de l'augmentation de ressources pour la lutte contre le VIH/SIDA. Lors de ce plaidoyer, l'ONUSIDA tiendra compte des besoins du Fonds mondial, et favorisera l'investissement de ressources en son sein, auprès de diverses sources. Le Fonds mondial définira une stratégie de mobilisation de ressources pour la lutte contre le VIH/SIDA, qui complètera la stratégie générale de mobilisation de ressources de l'ONUSIDA. L'ensemble des messages relatifs à la mobilisation de ressources du Fonds

PROJET

mondial soulignera la nature novatrice de ce dernier, ainsi que sa position privilégiée, parmi les moyens existants, pour obtenir des ressources pour lutter contre le VIH/SIDA.

- Les partenaires associeront leurs efforts de mobilisation de ressources et de plaidoyer. Les réseaux mondiaux de communication de chacun des partenaires seront accessibles les uns aux autres, par des connections claires et efficaces.

C. Révision et gestion de la coopération

La coopération dont il est question dans le présent Mémoire d'accord sera examinée régulièrement, et peut être complétée par des arrangements et des accords plus détaillés, ayant trait à des activités particulières.

De manière générale, la coopération s'effectuera par le biais de réunions mensuelles du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA et du Fonds mondial, composé de représentants des départements concernés de chacun des partenaires. Ces réunions seront présidées, de manière périodique, par les directeurs exécutifs des partenaires, qui se réuniront également une fois par an pour examiner officiellement le cadre du partenariat, et pour indiquer les domaines de collaboration qui nécessitent d'être renforcés ou modifiés.

Les deux partenaires communiqueront et échangeront des informations au préalable sur les accords, ayant des conséquences directes ou influant directement sur l'autre partenaire, et pour faire en sorte que ces arrangements restent dans le cadre des dispositions du présent Mémoire d'accord.

Les deux partenaires désigneront des points focaux de coordination qui feront office de canal principal de communication et d'information, eu égard au présent Mémoire d'accord. Concernant la collaboration à des activités spécifiques à chaque pays, le Secrétariat du Fonds mondial comme l'ONUSIDA indiqueront les contacts appropriés pouvant fournir des connaissances actuelles sur le pays en question, et transmettront et coordonneront les informations sur chacun des pays financés, ou ayant demandé des subventions pour lutter contre le VIH/SIDA au Fonds mondial.

Le représentant de l'ONUSIDA est membre non votant du Conseil du Fonds mondial. Le Secrétariat du Fonds mondial sera invité à envoyer un représentant pour assister à toutes les réunions du Conseil de Coordination du Programme (CCP) en qualité d'observateur, et pour participer en tant que tel aux discussions sur le Fonds mondial.

Période d'application

Le présent Mémoire d'accord sera valable à partir de la date de signature des deux partenaires, et jusqu'au 31 janvier 2004, date à laquelle le cadre du partenariat sera évalué et révisé, s'il y a lieu, par les partenaires.

PROJET

Signatures:

Peter Piot
Directeur exécutif
ONUSIDA

Richard G.A. Feachem
Directeur exécutif
Fonds mondial

Date: _____

Date: _____